



HYGIENE ET SECURITE

Exercices d'évacuation

Conformément au règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public et au code du travail, des exercices d'évacuation sont organisés dans l'ensemble des bâtiments d'enseignement de l'université, ainsi que dans les bâtiments de recherche.

Une procédure réglementaire simple et rigoureuse, adaptée à la configuration de chaque bâtiment, est élaborée par le service hygiène et sécurité, en concertation avec les occupants du bâtiment et les responsables des composantes.

Des personnels permanents sont désignés, généralement à chaque étage, pour faire l'état des lieux (dégagements, sorties, itinéraires) et organiser l'évacuation rapide et en bon ordre du public et du personnel.

Ces agents, appelés guides d'évacuation et serre-files, sont chargés, dès le déclenchement de l'alarme, de guider les personnes vers les sorties les plus proches, de les conduire au point de rassemblement préalablement défini, de faire accompagner les personnes handicapées et de s'assurer que tout le monde a été évacué ...

A la fin de l'exercice, un compte-rendu est rédigé avec les agents chargés de l'évacuation.

A ce jour, la procédure est lancée dans plus d'une vingtaine de bâtiments et plusieurs exercices ont été réalisés, chaque fois dans de bonnes conditions, grâce à la participation active des usagers et des personnels.